

Vous constatez des dégâts au bâtiment ? Vous devez immédiatement les déclarer au Logis-Floréal !

Vous devez nous signaler tous les dégâts au bâtiment provoqués par des événements soudains et imprévus par exemple une inondation, une tempête ou un cambrioleur... Ces dégâts sont appelés des « sinistres ».

Comment faire la déclaration ?

- Prenez 2 ou 3 photos des dégâts
- Complétez ce formulaire de déclaration de sinistre
- Envoyez-nous le formulaire et les photos par mail : interventions@lelogisfloreale.be

Adresse complète de votre logement (compléter ou cocher les cases)

Rue et numéro : Code postal :

Numéro de Logement :

Vos coordonnées complètes

Nom : Prénom :

Téléphone / gsm :

Adresse e-mail :@.....

Date du sinistre

Jour / Mois/ année :/...../.....

Que s'est-il passé ?

Décrivez les dégâts et expliquez ce qui s'est passé (circonstances) :

.....

.....

.....

.....

Quel dégât avez-vous constaté ?

un dégât au bâtiment :

	Dans quelle pièce ? (cuisine, salle de bain, chambre...)	Nombre
<input type="checkbox"/> Murs
<input type="checkbox"/> Sols
<input type="checkbox"/> Plafonds
<input type="checkbox"/> Portes
<input type="checkbox"/> Fenêtres
<input type="checkbox"/> Equipements fixes

un dégât à mes biens personnels (contenu) : meubles, vêtements, appareils, objets personnels

Joindre obligatoirement 2 à 3 photos qui montrent l'endroit touché, les dégâts et la vue d'ensemble.

